

(19) RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
INSTITUT NATIONAL
DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
PARIS

(11) N° de publication :
(à n'utiliser que pour les commandes de reproduction)

2 679 175

(21) N° d'enregistrement national :

91 09261

(51) Int Cl⁵ : B 60 J 7/10; B 63 B 35/00

(12)

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

(22) Date de dépôt : 17.07.91.

(71) Demandeur(s) : LEPETRE Didier — FR.

(30) Priorité :

(72) Inventeur(s) : LEPETRE Didier.

(43) Date de la mise à disposition du public de la demande : 22.01.93 Bulletin 93/03.

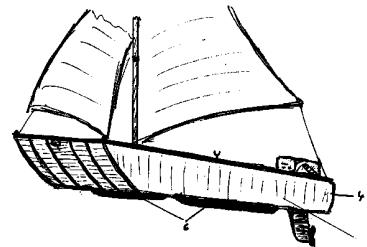
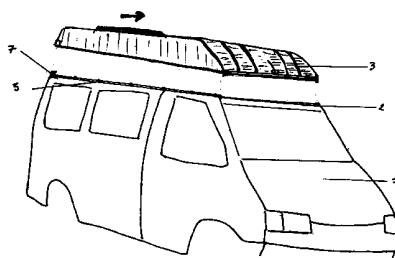
(73) Titulaire(s) :

(56) Liste des documents cités dans le rapport de recherche : Se reporter à la fin du présent fascicule.

(74) Mandataire :

(60) Références à d'autres documents nationaux apparentés :

(54) Toit navigable d'un véhicule.
(57) 1) Toit de véhicule transformable en coque de bateau caractérisé en ce qu'il comporte une carrosserie (1) un rail de fixation (2) un taquet de sécurité (7) pour planche à voile ou bateau (3), des cases de rangement (4) étant prévues dans le toit bateau, une bâche (5) étant prévue pour remplacer le toit pendant son utilisation.



FR 2 679 175 - A1



TOIT NAVIGABLE - description

La présente invention consiste à utiliser le toit d'un véhicule, auto ou camionnette, comme moyen de navigation.

La navigation à partir d'un véhicule se fait jusqu'à présent sous la forme de véhicules amphibiés, ce qui pose de nombreux problèmes techniques et de coût.

La technique que je propose :

- n'existe pas à ce jour, date à laquelle je dépose ma demande de brevet;
- consiste à utiliser le toit d'un véhicule comme matériel de navigation; cette utilisation est nouvelle et techniquement non évidente;
- est susceptible d'application industrielle car elle répond à une forte demande : la liaison terre-eau de manière souple et rapide.

Voici, en annexe, deux exemples d'application de cette invention qui comporte chacun trois rubriques :: 1-carrosserie

15 2-rail de fixation

3-planche à voile ou bateau

fig 1 : véhicule break-planche à voile

fig 2 : camionnette-bateau.

Remarques : (4)

- des cases de rangement sont prévues dans le toit-bateau, notamment pour le matériel de navigation;
- le rail de fixation doit permettre une manipulation simple et rapide tout en assurant la sécurité;
- une bâche est prévue pour remplacer le toit pendant son utilisation en élément navigable.

-derives laterales (6)

-taquet de sécurité(7)

Cette invention peut être à l'origine d'une véritable "OPTION NAVIGATION" pour les véhicules.

- 2 -

REVENDICATION

- 1 1) Toit de véhicule transformable en coque de bateau caractérisé en ce qu'il comporte carrosserie (1), rail de fixation (2), taquet de sécurité (7) pour planche à voile ou bateau (3), des cases de rangement (4) étant prévues dans le toit bateau, une bâche (5) étant prévue pour remplacer le toit pendant 5 son utilisation.

FIG. 1

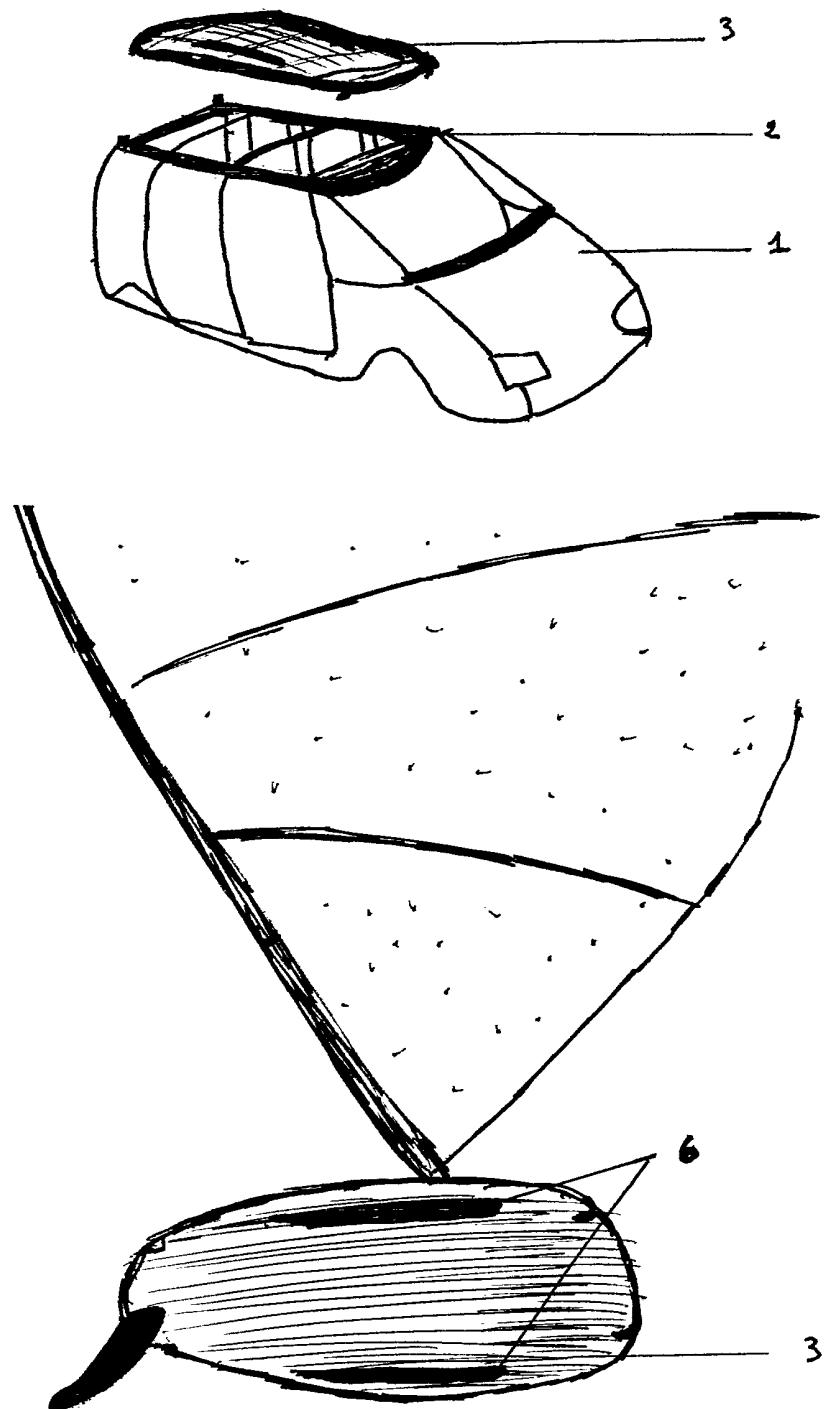
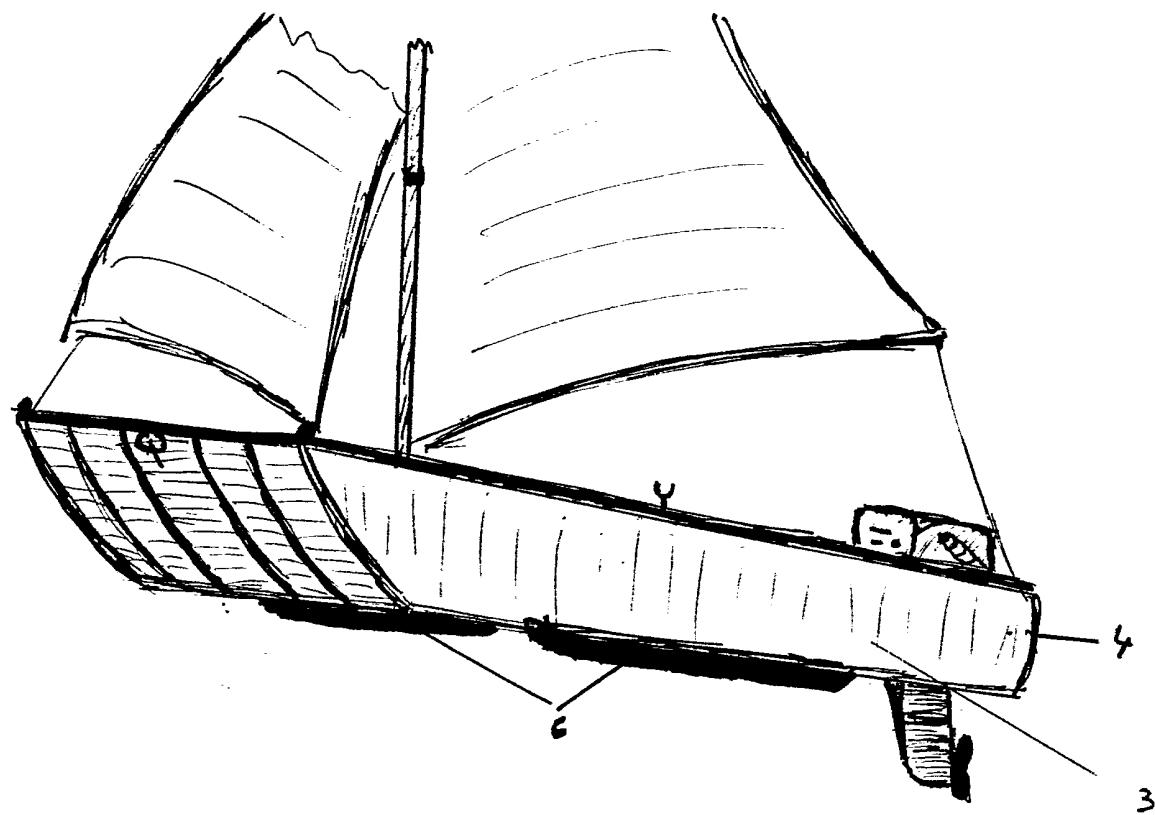
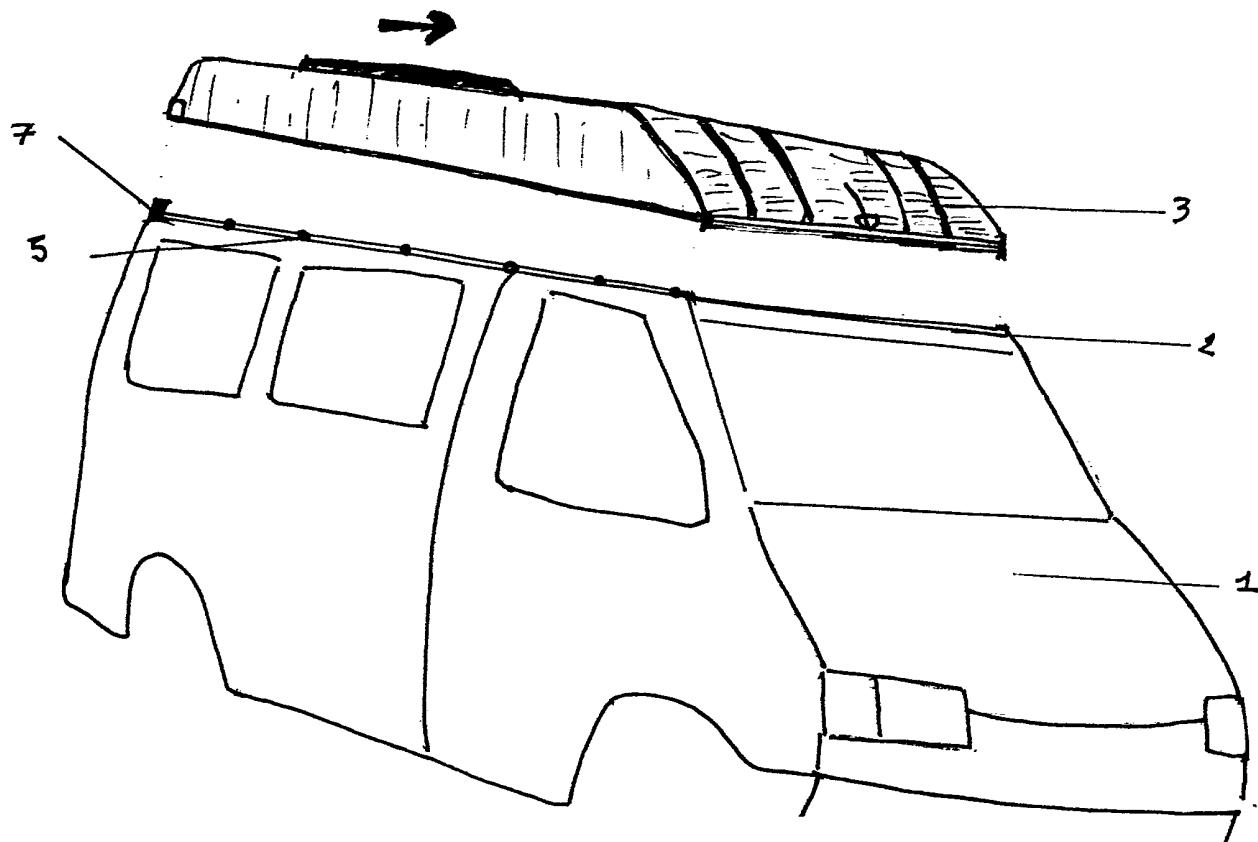


FIG 2



DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
X	US-A-1 455 994 (LOWAN) * page 1, lignes 55 à 71 * -----	1
X	FR-A-2 212 248 (SIGLA) * le document en entier * -----	1
X	FR-A-2 642 025 (SAROTTE) * page 1, ligne 17 à page 2, ligne 6, page 4, ligne 12 à 30 * -----	1
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.4)
		B 60 P B 60 J B 63 B
	Date d'achèvement de la recherche	Examinateur
	29/07/92	J. P. PILLOT
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES		
X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire		
T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant		